

### 3 phases dans le mouvement du 1er degré

<p><b>AVRIL</b></p> <p><b>Du Jeudi 28 MARS 12h au Jeudi 11 AVRIL 12h</b></p> <p><b>OUVERTURE serveur SIAM</b></p>	<p><b>1ère phase informatisée</b> avec saisie des vœux sur IPROF</p> <p>NE PAS ATTENDRE LE DERNIER MOMENT pour saisir vos vœux</p> <p>N'hésitez pas à nous adresser le PDF de vos vœux pour « relecture »</p> <p><b>PENSEZ à remplir la fiche de suivi syndical et à nous la renvoyer</b></p>	<p><b>Sur le site de la FSU SNUipp 06</b>, vous trouverez toutes les infos, conseils, barèmes etc...</p> <p><b>UNE QUESTION ? UN PROBLEME ? UN DOUTE ?</b></p> <p><b>CONTACTEZ LA FSU SNUipp</b> <a href="mailto:snu06@snuipp.fr">snu06@snuipp.fr</a></p> <p><b>ATTENTION :</b> durant toute la durée d'ouverture du serveur vous pourrez modifier vos vœux. Une fois le serveur fermé, plus de modifications possibles !</p>
<p><b>Du 19 AVRIL au 6 MAI</b></p> <p><b>Accusé de réception / barème initial</b></p> <p>A VERIFIER, A CORRIGER le cas échéant ET A RENVOYER pour certains à la Dsden à <a href="mailto:mouvement1degre06@ac-nice.fr">mouvement1degre06@ac-nice.fr</a></p> <p><b>AVANT le 6 MAI</b></p>	<p><b>Envoi des Accusés de Réception (AR)</b> dans Iprof AVEC les éléments du <b>BAREME INITIAL</b> retenus par l'administration. Cet accusé récapitule vos vœux et votre barème.</p> <p><b>A RENVOYER à la Dsden SI</b> ° <b>cas de désaccord ou erreur de barème - joindre PJ</b> ° <b>OU si vous voulez annuler votre mouvement (uniquement pour les participants facultatifs).</b> Il ne sera pas possible de modifier les vœux, d'en supprimer ou d'en ajouter sauf circonstances exceptionnelles dûment</p>	<p><b>COPIES à la FSU SNUipp</b></p> <p><b>Le code 90</b> indique que votre vœu est annulé, car vous ne pouvez le demander (liste d'aptitude, poste fléché ...).</p> <p><b>Si vous avez un doute contactez-nous !</b></p>

<p style="text-align: center;"><b>13 MAI</b></p>	<p>justifiées.  <b>CONSULTATION DE l'accusé de réception avec</b></p> <p><b>BAREME FINAL</b></p> <p>C'est ce barème qui sera donc retenu lorsque l'ordinateur va tourner.</p>	
<p style="text-align: center;"><b>17 MAI</b></p> <p><b>RESULTATS 1ère phase</b></p>	<p><b>RESULTATS Affectations</b></p> <p>à TD (Titre Définitif)</p> <p>ou à TP (titre Provisoire si pas titres requis (cappei, cafipemf...))</p>	<p><b>J'informe la FSU SNUipp de mon affectation pour permettre de vérifier l'équité et la transparence du mouvement</b></p>
<p><b>UNE FOIS LES RESULTATS CONNUS en MAI</b></p>	<p><b>RECOURS POSSIBLES</b></p> <p>Le collègue qui <b>contesterait une mutation ou une non-mutation</b> pourra faire un recours gracieux auprès de l'IA ET en parallèle, s'il souhaite être assisté, mandater la FSU SNUipp pour intervention auprès de l'IA.</p> <p><b>Ces recours seront alors traités en « bilatérale » entre l'administration et la FSU SNUipp mandatée.</b></p> <p><b>La FSU SNUipp pourra donc intervenir sur toutes les situations sur lesquelles elle aura été saisie individuellement.</b></p>	<p><b>La FSU SNUipp</b> fournira aux collègues un modèle type de mandat et de recours. Ces recours seront alors traités en « bilatérale » entre l'administration et la FSU SNUipp mandatée.</p> <p><b>Concrètement:</b> une fois les résultats du mouvement connus, tout-e participant-e qui ne sera pas satisfait-e, sera fondé à faire appel aux représentant-es de la FSU SNUipp pour l'aider dans des démarches de recours auprès de l'administration.</p> <p><b>MAIS qu'entend on par « non satisfaction » ?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Maintien sur poste,</b></li> <li>- <b>Ou affectation forcée hors vœu saisi</b></li> </ul>

<p><b>FIN MAI - JUIN</b></p> <p>2ème phase manuelle</p>	<p style="text-align: center;"><b>° Fin Mai</b></p> <p style="text-align: center;"><b>° JUIN</b></p> <p><b>TS (ex TRS): Mouvement et choix des fractions du 12 au 19 juin 2024</b></p>	<p>° 2ème mouvement de direction (nomination à TD);</p> <p>° pour les demandes d'interim de direction (nomination à TP);</p> <p>° Mini Mouvement des collègues TS à TD concerne les collègues nommés TS à TD à la suite des résultats de la 1ère phase du mouvement.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Publication des postes Ts: vers début Juin</li> <li>- <b>Voeux</b></li> <li>- Affectations Ts</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>EN JUIN</b></p> <p style="text-align: center;"><b>RESULTATS AFFECTATIONS 1er JUILLET 2024</b></p>	<p>° pour les collègues restés sans poste, ils auront une fiche d'extension de vœux à remplir + courrier à joindre - A envoyer à la Dsden Copie à la FSU SNUipp</p> <p><b>PAS de nouvelle saisie de vœux.</b></p>	<p>° Les affectations sont prononcées au regard des vœux exprimés à la phase informatisée et de la fiche d'extension de vœux mais aussi en fonction des postes alors vacants au moment de l'étude des vœux.</p> <p>Les collègues sont encore classés selon le même barème.</p>
<p><b>FIN AOÛT DEBUT SEPTEMBRE</b></p>	<p><b>3ème phase:</b> qui est la « suite » de la seconde : fin août puis début septembre: dernières affectations possibles pour ceux qui seraient restés sans poste fin Juin ou qui feraient des demandes de révision d'affectation</p>	<p>Les vœux « manuels » serviront aussi de base à la 3ème phase. Même fonctionnement que précédemment, mais certains postes se libèrent pendant l'été ou après la rentrée (ouvertures de classes par exemple).</p>

<b>RECOURS POSSIBLES</b>	<b>CONTACTEZ LA FSU-SNUipp</b>
--------------------------	--------------------------------

